

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

QUARTIDI 24 Frimaire.

(Ère vulgaire)

Dimanche 14 Décembre 1794.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroit tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n^o. 500, au coin de la rue THÉNESB. Le prix de la Souscription est actuellement de 45 livres par an, de 24 livres pour six mois, et de 15 livres 10 sols pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarerent, et adressées franches au citoyen CHAS-Fontaine. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style.)

A L L E M A G N E.

De Francfort, le 29 novembre.

Le retour du prince de Hohenlohe, vers le Rhin, se confirme pleinement, & cette nouvelle n'est pas une des moins agréables que l'on peut donner à nos contrées.

Jusqu'ici la communication entre les deux rives du Rhin à Coblenz, à Cologne & dans les environs, a été facile & fréquente; mais il paroît que cela éprouve aujourd'hui du changement & sera bientôt réduit à rien.

Il paroît certain que c'est Lafayette qui a voulu s'évader d'Olmutz, & que son évasion a été favorisée par un médecin du pays d'Hanovre, nommé Bollmana.

Latour-Maubourg s'étoit sauvé avec Lafayette; mais on assure que ces deux Français & le docteur Bollmann, ont été repris & reconduits à Olmutz.

Des nouvelles de Pologne disent que Varsovie doit payer une contribution de cinq millions de florins polonais, à titre de *douceur*, pour l'armée russe, ou peut-être aussi à titre de *rançon*.

Elles ajoutent que le général Suwarow est logé au château, où il a de fréquentes conférences avec le roi.

A N G L E T E R R E

Suite des nouvelles de Londres, du 15 novembre.

Un vaisseau étranger arrivé de la Méditerranée, dit avoir passé au milieu de la grande escadre espagnole, à la hauteur du cap Finistère, elle est, dit-il, composée de 37 vaisseaux de ligne, & elle a mis en mer pour protéger la flotte marchande qui vient de la Méditerranée.

Le bruit se répand ici que notre armée de Hollande pourroit bien être rappelée dans les trois royaumes. Quelques lettres reçues de divers officiers de cette armée, très-mécontents de leur séjour en Hollande, ont sans doute donné naissance à ce bruit, qui paroît être contrarié par ce qu'on apprend du concert qui règne entre tous les généraux des troupes alliées. On sait d'ailleurs que le stathouder a imploré l'assistance des inondations, avec un certain succès pour arrêter l'impétuosité française.

Les vaisseaux de l'escadre de l'amiral Howe, *l'Imprenable* de 98 canons & *l'Audacieux* de 74, viennent de se séparer de l'escadre & de rentrer à S. Hélens, de sorte que l'amiral n'a plus avec lui que dix-neuf vaisseaux de ligne.

On prétend que les émigrés en Amérique, commencent à se repentir de leur démarche précipitée en quittant leurs foyers. Un homme qui, il y a quelque tems, a quitté ces pays pour se rendre en Amérique, écrit à un de ses amis : « Tâche de me procurer mon ancienne habitation, parce que je veux y retourner avec ma famille. J'ai eu la bêtise de dépenser pour ma famille & moi, près de 700 liv. sterl. à cette sottise d'émigration; la cherté excessive de tous les articles de consommation me fait repentir bien sincèrement de la folie qui m'a fait entreprendre une pareille expédition. Je retourne par le premier vaisseau. Je suis absolument ruiné si je reste plus long-tems ici. Vaut mieux vivre de peu que de n'avoir rien à manger. »

Quoiqu'il y ait bien de la différence entre le procédé pour imiter les assignats & celui pour les billets de banque, il n'est pas douteux que l'art de contrefaire les premiers ne facilite infiniment la contrefaction des seconds. Il est donc de la plus haute importance que le gouvernement prenne les mesures les plus rigoureuses contre les étrangers qui ont établi à Londres plusieurs manufactures de faux assignats. Il y en a aussi qui font le trafic de faux louis d'or & d'écus fabriqués à Birmingham. La plupart de ces gens sont connus ou peuvent l'être fort aisément. On devroit en purger ce pays.

On assure qu'un acte de grâce (amnistie générale), doit avoir lieu à l'occasion du mariage du prince de Galles.

On ne sauroit assez s'extasier sur les succès vraiment étonnans qu'éprouvent journellement ceux de nos cultivateurs qui s'attachent à l'espece des brebis, tant pour leur grosseur, que pour la finesse de leur laine & la qualité de leur chair. M. Wakeman, en particulier, a tellement réussi dans cette partie, que dernièrement, à

la foire de Tewhesburg, il a vendu 20 moutons au boucher Turner pour la somme de 100 guinées.

PROVINCES-UNIES.

D'Amsterdam, le 18 novembre.

Les lettres d'Arnhem, à la date du 12, disoient que le quartier-général ne tarderoit pas à en être transféré ailleurs; que les Français observoient à Nimegue une discipline fort exacte, & y avoient mis en réquisition tous les charpentiers; que l'on se flattoit à Arnhem de pouvoir défendre le Waal jusqu'à Panneerden, & le Rhin jusques fort au-dessus de la place; que néanmoins les habitans émigroient en foule; enfin, que les Français de Nimegue travailloient à relever le pont coulé bas, & à élever des batteries contre celles que les alliés ont dans cette partie du Waal.

Les lettres du 15 ont ajouté que, dans le comté de Zutphen, on avoit ordonné des quartiers pour 15 mille Autrichiens; qu'autour de Zutphen, il y avoit beaucoup d'infanterie & de cavalerie en cantonnement; que, depuis Emmerich jusqu'à Gorcum, les bords du Rhin & du Waal étoient parfaitement garnis de troupes.

A Berg-Op-Zoom, les préparatifs de défense sont poussés avec beaucoup de chaleur. Les Français paroissent vouloir mettre le siege devant cette place; ils ont porté un corps considérable à Putt, & ils ont fait venir beaucoup de grosse artillerie.

Dans la province d'Utrecht, il arrive tous les jours de nouvelles troupes destinées à défendre les lignes de la Grep.

Le long du Leck & vers Bréda, les inondations sont parvenues à une hauteur extraordinaire.

Les états de Gueldre ont quitté Arnhem, & ont choisi Delft pour lieu de leur assemblée.

Le 14, au soir, on arrêta ici le général Eustache, un général de division, & qui se disposoit à s'en retourner en Amérique.

On dit que le ministre américain, M. Adams, l'a réclamé, par la raison qu'il n'a été dénoncé que par un émigré français.

L'on a intimé à plusieurs membres de clubs & de coteries l'ordre de quitter la ville en 24 heures.

On dit dans ce moment que le corps français qui a pris Nimegue défile vers Emmerich, pour passer là le Rhin & l'Yssel, & tourner de cette manière les lignes de la Grep.

On dit encore que le général français a rejeté la proposition qui lui été faite par les Anglois, de prendre réciproquement des quartiers d'hiver.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 18 frimaire, (8 décembre, v. st.)

La majeure partie des troupes républicaines de l'armée du Nord, qui se trouvoient vers le Bas-Rhin, vient de défilér pour se rendre en partie dans les environs de Nimegue & de Grave, & sur les bords de la Haute-Meuse & du Waal. Ce mouvement dans l'armée française paroît avoir été déterminé par un mouvement pareil de la part de l'ennemi, qui a tiré beaucoup de ses forces postées au fort de Schenck, pour les faire passer près de Gorcum & les places frontières de la province de Hollande, pour lesquelles la cour stathoudérienne n'est point sans un grand sujet de crainte. On présume aussi que les généraux en-

nemis voudroient faire une tentative pour dégager Bréda, qui ne peut tarder de tomber au pouvoir des troupes de la république. Pendant que ces divers changemens de position de part & d'autre, n'annoncent point encore l'intention de prendre des quartiers d'hiver, le duc d'Yorck, le prince d'Orange & les principaux généraux de la coalition anglo-hollandaise tiennent de fréquens conseils de guerre à Utrecht, pour aviser aux moyens propres à conserver & prolonger le despotisme stathoudérien dans les provinces de l'union.

Du reste, nous apprenons que les inondations se grossissent considérablement: une partie de la Gueldre & de la province d'Utrecht est sous les eaux, de même que les frontières les plus exposées de la Hollande.

Les forêts de nos provinces sont mises à contribution, & une multitude d'ouvriers de toute espece y travaille à la construction d'une immense quantité de baraques destinées principalement pour l'armée de Sambre & Meuse, que l'on s'occupe à cantonner le long du Rhin, à l'exception cependant de la cavalerie, qui sera renvoyée dans l'intérieur, à cause de la difficulté des fourrages.

L'armée de la Moselle, commandée par le général Moreau, & les troupes qui s'y joignent encore journellement, venant des frontières de la France, ont fait depuis peu de jours un nouveau mouvement, dont le but étoit de serrer plus étroitement Luxembourg. Cette manœuvre ne s'est point opérée, sans que la garnison de cette forteresse n'ait tâché d'y mettre obstacle; mais, après une affaire assez vive, elle fut repoussée avec perte, & obligée d'abandonner le terrain aux républicains, qui se trouvent actuellement postés à une petite distance des glacis de cette importante place.

Les représentans du peuple viennent de prendre un arrêté des plus sévères sur les émigrés belges. Les scellés seront remis sur tous les biens d'où ils avoient été ôtés: tous les habitans rentrés dans la Belgique devront se présenter dans un délai de dix jours au comité de surveillance, qui prononcera s'ils doivent être regardés comme émigrés ou non.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Du Havre, le 19 frimaire.

Le convoi que les Anglais convoitoient & qu'ils avoient bloqué à Cancale pendant la majeure partie de l'été, leur est heureusement échappé. La première division, composée d'une trentaine de voiles, est entrée cette nuit; la seconde est sur rade, & va rentrer à la marée. Les richesses qu'il apporte vont remettre l'abondance dans nos départemens, & assurer à la capitale un surcroît d'approvisionnement.

De Paris, le 24 frimaire.

On écrit de Basle qu'il y a depuis plusieurs jours dans cette ville un aide-de-camp du général Mollendorf. Comme il s'est abouché plusieurs fois avec le citoyen Bacher, secrétaire de la légation de France, on a supposé qu'il s'agissoit de négociations de paix; d'autres personnes prétendent qu'il est question seulement d'un échange de prisonniers, ce qui est plus croyable.

La masse des citoyens employés dans les ateliers d'armes qui se rendit avant-hier à la convention, ayant été animée par

des agitateurs, la police a pris des mesures pour prévenir de semblables rassemblemens. La pétition qu'ils devoient présenter sera prise en considération ; mais les comités ont cru qu'il importoit à la tranquillité générale de multiplier les mesures de précaution, afin que les malveillans ne pussent prendre aucune part à ce mouvement de chaleur : en conséquence les patrouilles ont été doublées & les postes ont été par-tout renforcés.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

SALLE DE LA LIBERTÉ.

Suite de l'analyse du procès du comité révolutionnaire de Nantes.

Suite de la séance du 21 frimaire.

Le président. — Carrier se rappelle, sans doute, la lettre qu'il a écrite à Francastel !

Carrier. — C'est à la convention que j'ai adressé cette lettre ; elle a été insérée au bulletin & connue de toute la France. Aujourd'hui que l'on est dans le calme, ces horreurs font frémir ; mais reportez-vous au tems & aux circonstances ; rappelez-vous les tortures que les rebelles ont fait éprouver à nos braves défenseurs : dans une guerre civile, on use malheureusement de représailles ; cependant, lorsqu'on apaisoit que 4 mille 5 cents brigands avoient été précipités à Fontenay, on applaudissoit. C'étoit l'opinion d'alors.

A cette époque, on se persuadoit qu'on ne pouvoit être patriote sans être exalté. Le gouvernement étoit instruit de ces mesures ; pourquoi ne s'y opposoit-on pas ? Aujourd'hui tout roule sur ma tête, quoique les patriotes y aient participé. On ne peut me reprocher que ces excès. Un témoin m'a accusé mal-à-propos d'avoir été payé par Pitt & par Cobourg, & c'est moi qui ai fait arrêter les parens de Pitt. Ma femme & moi nous n'avons pas dix mille livres de capital ; j'ai cependant eu des millions dans les mains, & il ne me reste que 31 livres. On m'accuse d'avoir voulu éterniser la guerre de la Vendée ! Je desire qu'elle finisse par la voie de la douceur ; mais il n'y a pas d'exemple que les guerres civiles aient été ainsi terminées. Mon intention fut toujours de respecter les communes paisibles ; mais mon projet étoit de réduire Charette ; alors, pour le service de la patrie, j'aurois dispersé, sur des bâtimens, tous ceux qui auroient porté les armes contre la république ; & je legue ce projet à ma patrie.

Au commencement de cette guerre, j'avois vu que la douceur avoit tout perdu ; je crus devoir prendre d'autres mesures ; mais j'ignorois que sept à huit personnes menassent la convention ; je ne connoissois, & ne consultois que les décrets : ce ne fut qu'à mon retour, que je fus instruit de ce qui se passoit. Je vis que tout étoit comprimé, & je étois moi-même.

J'ai cru, je le répète, que les rigueurs étoient nécessaires & même commandées ; mais je saurai mourir pour ma patrie.

A mon arrivée à Nantes, on me parla de conspirations ; on m'avoit fait entendre qu'il y avoit dans cette ville beaucoup de fédéralistes & d'aristocrates.

(Carrier parle ici des assemblées des administrations tenues les 14 & 15 frimaire).

Les décrets, a continué Carrier, ordonnoient d'incendier & d'exterminer. Je déclare que j'ai instruit, de mes

opérations, la convention & notamment le gouvernement.

On a encore observé à Carrier, que les décrets ne parloient que des brigands pris les armes à la main & jugés, & de leurs repaires, & que la convention ne l'avoit jamais entendu autrement.

Lorsque je revins à la convention, j'y fus bien reçu ; & après un an on m'attaque.

Des municipalités ne vouloient pas reconnoître les districts ; des administrés refusoient même de reconnoître les administrations qu'ils avoient nommées ; enfin tout le monde étoit maître. La terreur a sauvé la France, mais elle devoit cesser il y a un an. Les circonstances sont changées, l'opinion a dû changer de même.

Réal. — Je dois à Carrier, je dois aux jurés, un fait qui jettera de la clarté sur ce qui vient d'être dit. Il est évident que le gouvernement d'alors connoissoit le plan de ces mesures. Dans le mémoire de Lequinio, fourni au comité de salut public, & lu à ce comité le 12 germinal, on lit :

Numéro 68. « La circonscription actuelle est infiniment trop étendue, trop difficile à garder, & plus difficile encore à réduire, si l'on persiste dans les mesures de rigueur de tout égarer, parce que 400,000 hommes instruits qu'ils n'ont aucune ressource pour échapper à la mort, vendent nécessairement leur vie à tout le prix que le désespoir peut y mettre, & doublent par là leur énergie ».

Numéro 105. « Toute la difficulté qui se présente est de savoir si l'on prendra le parti de l'indulgence, ou s'il est plus avantageux de continuer le plan de destruction totale ».

Numéro 107. « Si l'on persiste dans le plan de destruction, on force tous ces malheureux à se retirer dans les bois, où ils seront long-tems inexpugnables, &c. »

Numéro 109. « Nous ne pouvons opérer cette destruction sans perdre nous mêmes beaucoup de monde. . . . Je desire me tromper, mais je crains beaucoup que nous ayons à nous repentir, si nous persistons dans ce plan de destruction ».

Ce plan, a ajouté Réal, existoit donc.

Carrier. — Ce plan existoit pour tous les brigands qui avoient passé la Loire ; Levasseur proposa une amnistie, elle fut rejetée. Peut-être un jour rendra-t-on justice à ces malheureuses victimes qui sont à côté de moi. Je dirai tout pour qu'elles ne soient pas atteintes ; j'administrerai à cet effet toutes les preuves matérielles que je pourrai.

Le mémoire de Lequinio prouve que ce plan de destruction existoit. Considérez que je voyois l'anarchie, que nos frontières étoient envahies, &c. ; je voyois Lyon & Toulon en rébellion ; je lisois les décrets qui ordonnoient de raser & de passer au fil de l'épée, &c. ; j'ai toujours cru servir ma patrie.

(Ici le président a invité Carrier à se reposer pour ne pas se fatiguer).

Lorsque je parle pour mes co-accusés, a repris Carrier, je ne me fatigue pas.

J'observe, en finissant, qu'il a été accordé une amnistie aux brigands qui rentrent dans le devoir, & qu'on se propose d'en accorder une autre aux malheureux patriotes égarés, ou qui ont obéi. Il me semble que la même indulgence devoit être accordée aux victimes qui sont à côté de moi ; ils ont pu se tromper ; ils ont pu partager cette erreur avec beaucoup d'autres.

Les débats ont été ouverts pendant quelque tems sur des pièces matérielles connues.

Nous devons observer que plusieurs témoins, dans le cours des débats, & notamment dans la séance d'aujourd'hui, ont rendu un témoignage favorable à la bravoure, au patriotisme, à l'humanité & à la probité de plusieurs des accusés.

CONVENTION NATIONALE.

Séance du 23 frimaire.

On fait lecture de la correspondance, qui contient, comme à l'ordinaire, de nombreuses félicitations à la convention sur son adresse aux Français, sur le décret qui a ordonné la clôture des Jacobins, & sur celui par lequel l'assemblée a rappelé dans son sein les députés incarcérés.

Le citoyen Boquet, peintre, fait hommage à la convention nationale de deux tableaux représentant, l'un, le combat du vaisseau *la Montagne* contre plusieurs vaisseaux anglais, & l'autre l'incendie du Cap. — Mention honorable.

Le général Vimeux écrit à la convention, pour lui protester qu'il n'a jamais pris aucune part aux horreurs exercées par Carrier dans la Vendée.

On sait le mouvement qui a eu lieu hier à Paris parmi les ouvriers employés dans les divers ateliers où se fabriquent les armes. Merlin (de Douai) au nom des comités de salut public, de sûreté générale, de législation & de la guerre, vient exposer que pendant que la malveillance agitoit ces ouvriers à Paris, elle cherchoit aussi à égarer les habitans de Versailles. Il y a eu aussi hier des mouvemens dans cette commune. Mais l'attente des malveillans a été trompée, dit Merlin, & les plus vifs applaudissemens ont éclaté de toutes parts.

Cependant les autorités constituées n'ont pas fait leur devoir; il y a des fautes à réparer, peut-être des délits à punir. Les comités se sont convaincus de la nécessité d'envoyer un représentant sur les lieux: ils ont jeté les yeux sur Charles Lacroix; Putilité dont il peut être à Versailles, à raison du long séjour qu'il y a fait l'an passé, a guidé les comités dans ce choix, & ils proposent à l'assemblée de le confirmer, quoiqu'il n'y ait pas trois mois que Lacroix soit de retour de sa dernière mission. — Le choix est confirmé sans opposition.

A peine Merlin étoit-il descendu de la tribune que des ouvriers sont introduits à la barre, mais au nombre de vingt seulement.

Après avoir assuré qu'hier il n'y avoit rien de séditieux dans le rassemblement des ouvriers des ateliers des armes, la députation réclame contre le projet de donner les fouritures d'armes à l'entreprise; ils motivent leurs réclamations sur ce que ce projet priveroit de travail, à l'entrée de l'hiver, un grand nombre d'ouvriers pères de famille.

Reubell répond aux pétitionnaires que la convention sait que la patrie doit de l'ouvrage à tous ses enfans; mais, dit-il, la patrie ne peut pas reconnoître pour ses enfans, ceux qui perdent à faire des rassemblemens un tems qu'ils regretteront bientôt de n'avoir pas employé pour le bien public. L'assemblée examinera vos réclamations dans sa justice; & quand la loi sera faite, elle la fera exécuter. — Cette réponse de Reubell est vivement applaudie.

Boissy-d'Anglas donne connoissance de l'arrêté qui occasionne ces réclamations; cet arrêté, du comité de salut public, présente une grande économie dans le prix des armes. Les bayonnettes, par exemple, qui coûtent aujourd'hui 15 livres, ne coûteront plus que 6 liv.

L'assemblée applaudit & confirme cet arrêté par un décret qui est rendu sans opposition.

Clauzel. — Le rapporteur vient de vous dire que les malveillans avoient excité en partie les rassemblemens d'hier; je ne vois pas qu'on prenne des mesures contre eux. — Il se fait du bruit: silence; en place, en place; en place, s'écrie-t-on de toutes parts.

Clauzel expose que les auteurs, les agens de Robespierre, se rendent en foule à Paris, appelés par ceux qui voudroient remettre la convention & le peuple sous le joug infâme brisé le 9 thermidor.

Ceux qui vivoient de la tyrannie, viennent apporter leurs secours à ceux qui la regrettent, & voudroient la ramener. — On applaudit.

L'opinant demande que, sous trois jours, tous ceux qui, avant le 9 thermidor, exerçoient des fonctions publiques dans les départemens, & qui se trouvent à Paris, soient tenus d'en sortir sous 24 heures. — On applaudit d'une part, & on murmure de l'autre.

Boudin. — Un fait! quand les ouvriers passeront hier sur la place de Grève, un quidam vociféroit sur cette place contre les marchands, & excitoit le peuple à les piller & à les égorger, avec un tel scandale que les ouvriers l'ont arrêté & conduit chez le commissaire de police. — On rit & l'on applaudit.

Jamais cet individu, qui ne s'est trouvé muni ni de carte de sûreté ni de passe-port, n'a voulu dire qui il étoit.

Legendre dit qu'il est bon d'apprendre aux ouvriers d'après des malveillans, qu'il ne faut pas abuser du nom sacré de père de famille; la patrie doit du travail à ses enfans; mais elle leur doit le nécessaire, & n'est pas tenue de faire la fortune de personne; il seroit également absurde & injuste de payer 15 liv. des bayonnettes, quand on peut les avoir pour 6 liv.

Au reste, Legendre, qui a parcouru hier le rassemblement & parlé à ces ouvriers, assure que la masse en étoit excellente; que la plupart d'entr'eux ne savoit pas même l'objet d'une démarche à laquelle on les a entraînés par des séductions perfides & même par la violence.

Boissy-d'Anglas avoit déjà exposé le même fait; c'est de l'atelier des Miramionnes qu'est parti la première impulsion vers ce mouvement désordonné.

Mathieu s'oppose à la proposition de Clauzel; il dit qu'elle tend à ramener les abus dont l'assemblée a fait une si pénible expérience: le devoir de la police est de surveiller les individus dangereux; mais toutes les mesures qui frappent des citoyens en masse & sans distinguer les innocens des coupables, paroissent à l'opinant, injustes & dangereuses. Il pense qu'un décret utile à porter, c'est d'ordonner que les cartes de sûreté seront renouvelées dans toutes les sections d'après un mode uniforme: la plupart des individus dangereux qui se trouvent à Paris n'ayant pas de ces cartes, on les connoitra.

La mesure paroît insuffisante à Clauzel; il insiste pour qu'on renvoie au comité & la proposition de Mathieu & la sienne. — Ordonne.

Les divers rapports seront insérés au bulletin.

Tous ces décrets n'ont pas souffert de contradiction; on remarque que la partie de l'assemblée, qui s'étoit d'abord montrée opposée aux mesures & aux principes actuels de la convention, paroît en avoir reconnu la justice & la nécessité; du moins elle ne les combat plus, & se lève le plus souvent pour les faire adopter.